

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme CHAMARD (procuration à M. MERCADER), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme ASTIER (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. THERRAS, M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Adhésion aux associations GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes et Le Passe-Jardins 2026

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les bulletins d'adhésion aux associations GRAINE Aura et Le Passe-Jardins, joints en annexe,

VU l'avis de la commission Développement durable en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que la Commune souhaite renforcer son action de sensibilisation des habitants, et notamment des jeunes publics, en faveur de la nature en Ville et de l'alimentation saine et durable, dans un contexte de transition écologique nécessaire pour l'avenir,

CONSIDERANT d'une part que l'association GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) est un réseau spécialisé dans l'éducation au développement durable, par la recherche pédagogique, la rencontre, l'échange, l'information, la formation et l'animation de dynamiques partenariales avec les acteurs publics et privés,

CONSIDERANT d'autre part que l'association le Passe-Jardins accompagne la création et le développement des jardins collectifs comme supports d'éducation populaire à l'environnement, à l'écologie, à la citoyenneté, à l'alimentation, à la santé physique et psychique et anime le réseau des jardins collectif à l'échelle du Grand Lyon,

CONSIDERANT que ces deux associations contribuent à :

- la formation et au perfectionnement du personnel des collectivités proposant des animations pédagogiques en direction des habitants sur les sujets environnementaux, et plus particulièrement de la nature en Ville, mais également des jardiniers et des jardins constitués en associations,
- la mise en réseau entre les acteurs publics comme privés agissant sur ces thématiques, participant ainsi aux dynamiques territoriales sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique, à la promotion de la nature en Ville, en particulier sous la forme de jardins,

CONSIDERANT qu'au regard de la mission d'intérêt général de ces deux associations en matière d'accompagnement des collectivités, il est pertinent pour la Commune d'adhérer à celles-ci,

CONSIDERANT que, selon le barème des cotisations du GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes et du Passe-Jardins, les cotisations annuelles de la Commune s'élèvent à un montant de total de 150 €, répartit comme suit :

- Cotisation annuelle à l'association GRAINE AuRA : 100 €,
- Cotisation annuelle à l'association Le Passe-Jardins : 50 €,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** l'adhésion annuelle de la Commune aux associations GRAINE AuRA et Le Passe-Jardins, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **DIRE** que ces cotisations sont imputées sur le Chapitre 011 – Charges à caractère général de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 62 – Cadre de vie,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur VIZADES à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

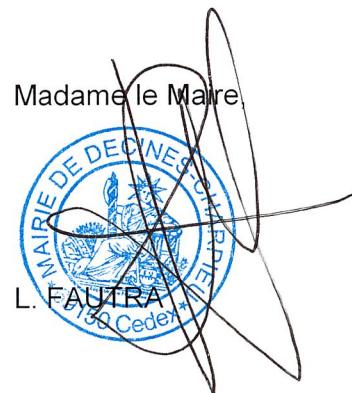
A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CHAMARD (par procuration), M. MERCADE, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ (par procuration), M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTE	

.....

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.